

Acte n° 2017B02	

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU DU 12 JANVIER 2017

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Date de convocation du Bureau Communautaire :

Présents : 16 Le 06/01/2016

Pouvoirs : 0 Votants : 16

Le 12 janvier 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents/Excusés: Christian BAISE, Raymond MOUSSY, Martial THEVENET.

Assistaient: Daniel VIGNARD (Savigneux), Jean-Paul PERRAUD (Villeneuve), Francis BLOCH (Saint Bernard).

Secrétaire de séance : Brigitte COULON.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demandes de subventions pour la Tranche 2 à VILLENEUVE et pour le schéma directeur du système d'assainissement de la station de Saint Didier de Formans

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente ces demandes de subventions.

D'une part, il rappelle que la CCDSV réhabilite les réseaux d'assainissement sur la commune de Villeneuve. Une seconde tranche de travaux est prévue pour remplacer une partie du réseau de collecte situé en amont de la station actuelle sur un linéaire de 420 mètres.

Le coût de cette opération, au stade Projet, est de 204 000 € H.T.

Le démarrage des travaux est prévu dans la continuité de la première tranche prévue début 2017 dans le centre bourg de Villeneuve. Ce projet fera l'objet d'une consultation par le biais de l'accord cadre travaux.

D'autre part, M. REY indique que la station de Saint Didier de Formans est à saturation et que des débordements vers le milieu naturel sont régulièrement observés. Cette unité de traitement est suivie de près par les services de la Police de l'Eau (DDT 01). Aussi, cette unité et son réseau de collecte doivent être réhabilités rapidement pour répondre à la règlementation en vigueur et à l'évolution démographique du bassin versant.

Le schéma directeur du système d'assainissement de la STEP de Saint Didier de Formans, réalisé en 2008, doit être mis à jour. Il permettra d'actualiser le programme de travaux nécessaire à l'amélioration de la collecte et au traitement des eaux usées sur le bassin versant (Saint-Didier-de-Formans, Sainte-Euphémie, Toussieux et une partie de Misérieux).

Le cout de cette étude est estimé à 100 000 € H.T.

Ces opérations sont susceptibles d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme d'actions « Sauvons l'eau ! » (2013-2018).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur le secteur amont de la STEP (tranche 2) à Villeneuve évalué à 204 000 € H.T et son plan de financement ;
- APPROUVE le projet de schéma directeur du système d'assainissement de la station d'épuration de Saint Didier de Formans évalué à 100 000 € H.T et son plan de financement,
- S'ENGAGE à mener à terme ces opérations selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement;
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de ces 2 opérations ;
- AUTORISE le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- AUTORISE pour ces opérations le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- DEMANDE l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux et les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

2 0 JAN. 2017

A Trévoux, le 12/01/2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170112-2017B02-AS

Affichage le: 2 0 IAN 2017

Le Président, **Bernard GRISON**